



Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/16-693-940 du 18/01/2016

NOUVELLES MODALITES DE GESTION DES PERSONNELS DE DIRECTION

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels de direction, sous couvert de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : DIEPAT 3.02 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr - fax. : 04 42 91 70 06 - Mme GUISTETTO - veronique.guistetto@ac-aix-marseille.fr - tel : 04 42 91 73 71 - Mme JUVENAL-LAMBERT - caroline.juvenal-lambert@ac-aix-marseille.fr - tel : 04 42 91 73 70

A compter du 1^{er} janvier 2016, l'application nationale de gestion des personnels SIRHEN (Système d'Information des Ressources Humaines de l'Education Nationale), mise en place par le ministère de l'éducation nationale pour la gestion des carrières des personnels d'inspection depuis le 1^{er} mars 2014, est étendue à celle des personnels de direction.

Cette application nationale a vocation à remplacer l'ensemble des applications actuellement utilisées au sein des services académiques pour la gestion des personnels, dans la perspective d'une optimisation des moyens et des ressources. Pour ce qui concerne votre carrière, l'application SIRHEN vient remplacer l'application EPP (Emplois Postes Personnels) avec des conditions d'utilisation améliorées pour votre service de gestion, notamment la dématérialisation des actes de gestion (les arrêtés vous concernant vous seront adressés en temps réel par courriel, l'original étant conservé dans votre dossier) et une politique fine de droits d'accès, garante de la protection et de la conservation de vos données personnelles ou professionnelles.

Ce qui ne change pas :

- vous pouvez toujours communiquer avec votre gestionnaire par téléphone, par lettre ou par courriel
- votre bulletin de paye reste distribué sous forme imprimée selon les modalités habituelles

Ce qui change :

- vous pourrez prochainement, en vous connectant à un « portail agent » sécurisé, accéder à votre dossier personnel en ligne, le consulter et l'actualiser en y déposant des documents numérisés tels que extrait d'acte de naissance, livret de famille etc...Des informations complémentaires vous seront données en temps utile

- la répartition de la gestion des dossiers de carrière par la DIEPAT du rectorat tenait compte jusqu'à présent des fonctions que vous exercez (chef ou adjoint). Désormais la gestion de l'ensemble du corps des personnels de direction est effectuée indifféremment, la répartition répondant seulement à une logique alphabétique. Ainsi, les dossiers de carrière des personnels de direction sont gérés à la DIEPAT du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille par :

- Mme Caroline Juvenal-Lambert : agents dont le nom d'usage commence par les lettres A à K inclus
- Mme Véronique Guistetto : agents dont le nom d'usage commence par les lettres L à Z inclus

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



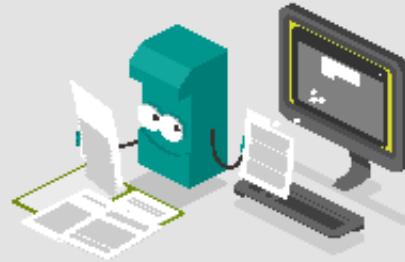
SIRHEN

Un nouveau système pour la gestion des moyens et des personnels

Votre dossier administratif est dématérialisé

Vous disposez d'un « dossier unique agent ».

Dématérialisé, complet et actualisé, il vous suivra tout au long de votre carrière.



Toutes vos données personnelles, professionnelles, ainsi que les informations concernant votre carrière restent gérées par votre gestionnaire. Celui-ci travaille désormais avec Sirhen*, le système d'information permettant la gestion des ressources humaines que le ministère met en place.

Toutes les nouvelles pièces de votre dossier sont conservées numériquement dans votre « dossier unique agent ». Votre historique de carrière restera archivé au format papier.

Premiers avantages de la dématérialisation

- Vos arrêtés vous sont adressés par courriel. La valeur juridique de ces documents numériques est reconnue et l'original est automatiquement conservé dans votre dossier numérique.
- Vos données personnelles et professionnelles sont protégées par une politique de droits d'accès rigoureuse. Leur archivage numérique sécurisé assure leur pérennité.
- La dématérialisation de votre dossier permet une substantielle économie de papier et un geste respectueux de l'environnement.

Ce qui ne change pas

- Vous pouvez toujours communiquer avec votre gestionnaire par téléphone, par courriel ou par lettre.
- Votre bulletin de paie reste distribué au format papier.

Votre « dossier unique agent » bientôt en ligne

Vous pourrez au printemps 2016, en vous connectant à un « Portail Agent » sécurisé :

- accéder à votre dossier personnel en ligne ;
- consulter votre résumé de carrière.

Plus de renseignements sur le programme Sirhen sur le site Pléiade
<https://www.plejade.education.fr/StructuresMefiers/SRI/projets/000000/Pages/SIRHEN.aspx>

*Sirhen = Système d'Information des ressources humaines de l'éducation nationale